

## QU'EST-CE QUE LE ROR ?

Le **Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social (ROR)** est le référentiel de données qui centralise la description de l'offre de santé opérationnelle des :



Etablissements  
sanitaires



Etablissements et  
services médico-  
sociaux



Structures de ville dont  
les cabinets libéraux



Sur l'ensemble du  
territoire national

Le ROR décrit ainsi les prestations réalisées par la structure pour répondre au besoin de santé d'une personne. Il s'intègre dans la stratégie globale d'amélioration du parcours de santé des usagers portée par le Ministère de la Santé.

### Le ROR au service des professionnels de santé

Le ROR alimente de façon automatisée les outils numériques utilisés par les professionnels de santé afin de :

- orienter plus facilement les usagers
- donner la vision de la disponibilité en lits et places
- faciliter la coordination entre acteurs
- consulter l'offre de santé sur tout le territoire



Le **Décret n° 2023-1057, du 17 novembre 2023** donne le cadre réglementaire du ROR.

Il pose le ROR en tant que référentiel socle. Les structures sanitaires, médico-sociales et de ville doivent s'y décrire et mettre à jour leurs informations au moins une fois par an.

Il précise également les rôles et les responsabilités des acteurs mobilisés sur le ROR.

## POURQUOI COMPLÉTER VOS DONNÉES DANS LE ROR ?

En tant que Professionnel de santé libéral, les bénéfices sont multiples :



**Vous faites connaître votre offre de santé.**



**Vous mettez en visibilité votre appartenance à une maison de santé ou un centre de santé.**



**Vous ne décrivez votre offre qu'une seule fois** pour alimenter toutes les solutions numériques régionales et nationales.



**Vous avez une meilleure maîtrise de vos données** avec la possibilité de ne pas diffuser vos informations sur les sites publics.

### Êtes-vous concerné ?

Les professionnels de santé libéraux qui se décrivent dans le ROR sont les :

- médecins
- chirurgiens-dentistes
- masseurs-kinésithérapeutes
- Infirmiers
- sages-femmes
- pédicure-podologues
- orthophonistes
- psychomotriciens
- diététiciens
- ergothérapeutes
- orthoptistes

### Les principales informations pour décrire votre offre



**les activités opérationnelles**  
(ex. : cardiologie)



**les modalités d'intervention**  
(ex. : téléconsultation)



**les contacts**  
(pour les patients et les professionnels)



**les horaires d'interventions**

## QUELS OUTILS NUMÉRIQUES UTILISENT LES DONNÉES DE VOS OFFRES ?

Le ROR alimente actuellement des outils numériques qui ont pour objectifs :

- l'aide à l'orientation
- l'aide à la coordination
- l'information au grand public
- l'aide à la régulation
- la disponibilité des lits et des places

Une **trentaine** d'outils numériques utilisent aujourd'hui les données centralisées dans le ROR.



★ Concerne que les établissements de santé

## COMMENT VOUS CONNECTER AU ROR ?

Les données du RPPS concernant votre exercice libéral sont intégrées dans le ROR depuis mi-septembre 2024 et peuvent déjà être utilisées par les outils numériques qui y sont autorisés.



**Connectez-vous au portail de la nouvelle interface du ROR en cliquant ici**

### LA DOCUMENTATION À VOTRE DISPOSITION

Des supports sont à votre disposition pour vous aider à :

#### 1 COMPRENDRE LE ROR ET SES ENJEUX

5 vidéos animées

2 infographies

#### 2 COMPLÉTER VOS OFFRES

4 tutoriels vidéos

4 fiches pas à pas

